

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 AVRIL 2021 A 18H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 07 AVRIL A 18H00**

Extrait affiché le :
08 avril 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en visioconférence du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vente de la parcelle A n° 2281
aux consorts DEMANGE.

Absentes excusées avant donné pouvoir :
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme PIANT Noëlle à M. RAMBOURG Bernard

Absent excusé :
M. BURGER Emmanuel

N° 31/2021

Secrétaire de séance : Mme BENOIT Marie-Hélène.

S'agissant de la vente de la parcelle communale cadastrée en section A n° 2281 d'une contenance de 38 m² aux consorts DEMANGE, Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de FRANCE DOMAINE (Réf LIDO/OSE : 2021 88 372 V 8391) établi à 10 € / m² soit 380 € augmentés des frais de notaire.

Ces explications entendues,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté,

- Décide de la vente de la parcelle communale A n° 2281 déclassée du domaine public routier communal d'une contenance de 38 m² au prix de 380 € plus les frais de notaire à charge des acquéreurs,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à bien toutes les démarches nécessaires et signer les documents administratifs s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

